



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Convention de partenariat

entre

**L'académie de BORDEAUX**

et

**La Banque de France**

<b>I. PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>II. LES OBJECTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>III. AXES DE COLLABORATION .....</b>	<b>4</b>
1. Formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale .....	4
2. Actions pour les élèves.....	5
4. Communication .....	5
<b>IV. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.....</b>	<b>6</b>
1. Composition et mission du groupe de pilotage .....	6
2. Confidentialité et sécurité .....	6
3. Modification de la convention et règlement d'un litige.....	7
<b>V. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.....</b>	<b>7</b>
<b>VI. ANNEXE 1.....</b>	<b>8</b>
<b>VII.ANNEXE 2.....</b>	<b>9</b>

# CONVENTION ACADÉMIQUE DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

- L'académie de Bordeaux, représentée par M. Olivier DUGRIP, Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine ;

et

- La Banque de France, institution régie par les articles L.141-1 et suivants du Code monétaire et financier, au capital de 457.347.051,71 euros appartenant à l'État, ayant son siège 1 rue la Vrillière à Paris (75001), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 104 891, représentée par M. Patrick BERGER, Directeur Régional de Nouvelle-Aquitaine.

## I. PRÉAMBULE

Opérateur de la stratégie d'éducation financière, la Banque de France souhaite contribuer au renforcement des compétences des élèves dans le domaine économique, financier et budgétaire.

La Banque de France, le Ministère de l'Education nationale et l'Institut pour l'éducation financière du public ont signé le 11 octobre 2017 un accord cadre national témoignant de l'engagement mutuel dans l'intégration de l'éducation financière à l'école. Le texte de cet accord figure en pièce jointe.

La Banque de France a développé dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale des actions en faveur des collégiens issus des zones d'éducation prioritaires.

Dans le cadre de sa mission de service public pour l'éducation et l'orientation des jeunes, l'académie de Bordeaux souhaite :

- renforcer la coopération entre l'école et le monde professionnel ;
- permettre aux personnels comme aux jeunes, et par effet de diffusion à leurs parents, de mieux comprendre les mécanismes de l'économie et de la monnaie et d'acquérir des bases dans les domaines budgétaires et financiers ;
- favoriser la construction personnalisée des parcours de découverte des métiers et des formations pour les collégiens et les lycéens ;
- faciliter l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants grâce à des relations plus étroites entre les établissements scolaires et les représentants des divers secteurs professionnels.

Les deux partenaires s'engagent, au travers de cette convention, à mettre en œuvre des axes de coopération permettant d'atteindre les objectifs énoncés ci-après.

## II. LES OBJECTIFS

Afin de favoriser le rapprochement entre le système éducatif et le milieu économique, de renforcer la diffusion d'une culture économique et financière auprès des enseignants et des jeunes, la Banque de France et l'académie de Bordeaux conviennent de développer un partenariat reposant sur la mise à disposition de supports et sur leur promotion conjointe auprès des enseignants.

## III. AXES DE COLLABORATION

La Banque de France et l'académie de Bordeaux développeront des actions de formation et de sensibilisation communes.

### 1. Formation ou information des enseignants de l'Éducation nationale

À cet effet, les partenaires contribueront à l'information de l'ensemble des enseignants susceptibles d'être intéressés par les actions suivantes :

- la diffusion des supports pédagogiques conçus par la Banque de France et l'Institut pour l'éducation financière du public, en partenariat avec l'Éducation nationale sur l'économie, la monnaie, la politique monétaire, la finance et le budget ;
- la découverte de la Cité de l'économie et de la monnaie de la Banque de France « CITECO », soit à l'occasion d'un déplacement, soit dans le cadre d'une visite virtuelle pour les classes étudiant l'économie, soit au moyen d'actions délocalisées ;
- des rencontres organisées entre des équipes de la Banque de France et des professeurs des lycées et collèges, pour d'une part présenter des exposés synthétiques sur des thèmes d'actualité liés à la politique monétaire ou à d'autres sujets de la compétence d'une Banque centrale, et pour d'autre part répondre à leurs questions ;
- la participation à des ateliers pédagogiques, des journées d'actualité économique et financière, organisés à l'intention des enseignants et de leurs élèves sur des sujets d'actualité économique monétaire et financière.

La formation continue des enseignants s'inscrira dans le Plan Académique de Formation (PAF) et pourra prendre différentes formes : sessions de sensibilisation à l'éducation financière, stages spécifiques à caractère technique, stages durant les congés scolaires, le cas échéant accueil d'enseignants pour des durées plus longues.

Sont en priorité concernés, les professeurs des écoles, les professeurs de mathématiques et plus largement tous ceux qui interviennent dans la construction du parcours citoyen des élèves au collège, les professeurs d'économie-gestion, les professeurs des sciences économiques et sociales au lycée.

## 2. Les actions pour les élèves

**Pour l'ensemble des élèves, plusieurs modalités pourront être proposées telles que :**

- le témoignage de professionnels de la Banque de France sur les métiers du secteur bancaire et les formations qui y conduisent en direction des collégiens en classe de troisième et des lycéens de première et de terminale ; la diffusion de supports d'information sur les métiers et les modalités de recrutement de la Banque de France ;
- selon des modalités qui seront arrêtées d'un commun accord, l'accueil par la Banque de France, en fonction des possibilités offertes sur ses sites, des élèves ou étudiants qui, dans le cadre de leur cursus scolaire (en particulier en baccalauréat professionnel ou en BTS), doivent effectuer une période en entreprise. Il est également envisagé de proposer des possibilités d'alternance pour certains cursus ;
- l'accueil d'élèves à la direction de la Communication de la Banque de France, à son siège à Paris. Ces derniers pourront, dans la mesure des places disponibles, bénéficier d'ateliers pédagogiques sur des thématiques économiques monétaires et financières en rapport avec les missions de la Banque de France. Ces ateliers feront l'objet d'une évaluation par les élèves et les enseignants.

**Pour les élèves situés dans les collèges des zones de revitalisation rurale, réseaux d'éducation prioritaire, outre les actions ci-dessus, pourront être réalisées :**

- dans le cadre de sa responsabilité sociétale, la Banque de France a la volonté de soutenir les projets visant à aider les jeunes les plus défavorisés. Des actions autour de l'égalité des chances seront déployées. La Banque de France accueillera ainsi chaque année dans ses locaux des collégiens de 4<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> des zones d'éducation prioritaires. Le nombre de jeunes accueillis et les sites d'accueil seront définis annuellement entre les parties. Un programme spécifique sera élaboré pour sensibiliser les collégiens aux notions de budget et aux grands principes de gestion d'une entreprise.
- la Banque de France est disposée à intervenir dans les collèges dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement et en concertation avec l'équipe éducative, pour présenter le rôle et les missions de la Banque de France.

## 3. Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

## IV. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la Banque de France et l'académie de Bordeaux.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention définira le plan d'actions annuel.

### 1. Composition et mission du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage pourrait être composé de la manière suivante :

- **pour l'académie de Bordeaux :**
  - *le Recteur ou son représentant ;*
  - *le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue ou son représentant ;*
  - *l'inspecteur académique - inspecteur pédagogique régional, chargé de la mise en œuvre de la convention.*
  -
- En fonction des orientations de la convention :
  - *les représentants des établissements pilotes.*
- **pour la Banque de France :**
  - le directeur régional ou son représentant ;
  - le directeur délégué en charge du programme EDUCFI.

Le groupe de pilotage pourra inviter toute personne qualifiée en fonction de l'ordre du jour. Il définira les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année.

Il pourra se réunir une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

À cette occasion, un bilan de l'année passée et un programme d'actions pour l'année à venir pourront être formalisés. Les documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

Le groupe de pilotage pourra décider la mise en place d'un comité de suivi chargé de suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions décidées en commun et d'en préparer le bilan. La composition de ce comité sera adaptée en fonction des actions programmées et comprendra des représentants des deux parties.

### 2. Confidentialité et sécurité

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention peuvent avoir un caractère confidentiel. Les stagiaires et enseignants sont tenus au secret professionnel concernant toute information qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans une succursale. Le rectorat de l'académie de Bordeaux informe ses personnels, les élèves et étudiants de cette clause de confidentialité. Celle-ci vaut également pour toutes les informations recueillies au sein de l'Éducation nationale.

### 3. Modification de la convention et règlement d'un litige

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires sous forme d'avenant.

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif de Bordeaux.

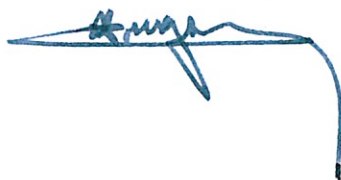
## V. DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du jour de sa signature.

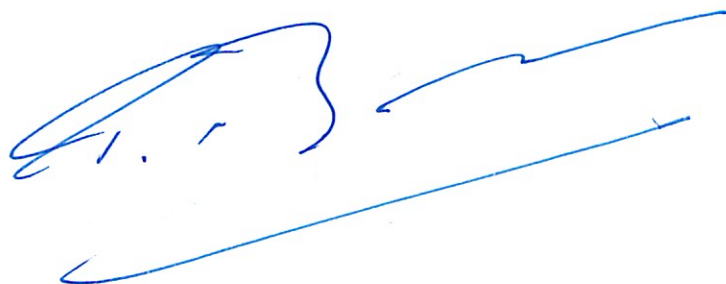
Elle pourra être résiliée par l'académie de Bordeaux ou par la Banque de France sous réserve d'un préavis de six mois.

**Fait à Bordeaux, le 14 mai 2018, en deux exemplaires originaux**

Le recteur de la région académique  
Nouvelle-Aquitaine  
Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine



Le Directeur régional de la Banque de France



## ANNEXE 1

### Organisation des formations à destination des enseignants

#### 1. Deux objectifs :

- Sensibiliser les enseignants aux questions économiques, financières et budgétaires dans les formations initiales et continues des primaires, collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologique en France.
- Fournir aux enseignants des supports leur permettant d'aborder ces sujets dans leur programme à destination des élèves.

#### 2. Organisation des formations dans le Plan Académique de Formation des enseignants (PAF) et à l'École Supérieure Professorale et de l'Éducation (ESPE)

Chaque académie dispose d'un Plan Académique de Formation (PAF) et il y a une ESPE dans chaque académie.

L'action de communication sur la mise en place des formations, sera relayée par les corps d'inspection. La convention signée au préalable avec l'académie désignera le nom :

- ✓ de l'inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional référent côté académie ;
- ✓ du directeur délégué en charge du programme EDUCFI ;

qui seront les interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre des actions précisées dans la convention.

#### Les actions de formation seront animées en deux temps :

**1e temps :** L'inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional référent et le directeur délégué en charge du programme EDUCFI, formeront les professeurs formateurs et les formateurs « relais » BDF.

**2ème temps :** Les professeurs formateurs et les formateurs relais BDF animeront ensuite une sensibilisation en éducation économique et financière auprès des enseignants.



## ANNEXE 2 - Coordonnées des personnes en charge de la mise en œuvre de la convention

### - pour l'académie de Bordeaux :

→ M. Christian FEYTOUT, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional :

Téléphone : 06 16 79 22 29

Adresse mail : [christian.feytout@ac-bordeaux.fr](mailto:christian.feytout@ac-bordeaux.fr)

Adresse postale : Rectorat de Bordeaux, 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour CS 81499,  
33060 Bordeaux Cedex

### - pour la Banque de France :

→ Patrick BERGER, Directeur régional :

Téléphone : 05 56 00 14 98

Adresse mail : [patrick.berger@banque-france.fr](mailto:patrick.berger@banque-france.fr)

Adresse postale : Banque de France – 13, rue Esprit des lois – 33001 Bordeaux

→ Régis HAUMONT, Adjoint du Directeur régional, chargé des affaires régionales, contact pour l'application de la présente convention :

Adresse mail : [regis.haumont@banque-france.fr](mailto:regis.haumont@banque-france.fr)

→ Les correspondants départementaux

- Jean-Luc MESURE, Directeur départemental, en charge du programme EDUCFI pour la Dordogne

Adresse mail : [jean-luc.mesure@banque-france.fr](mailto:jean-luc.mesure@banque-france.fr)

- Eric VILLENEUVE, Adjoint du Directeur régional, chargé des affaires départementales, en charge du programme EDUCFI pour la Gironde

Adresse mail : [eric.villeneuve@banque-france.fr](mailto:eric.villeneuve@banque-france.fr)

- François SAVARY, Directeur départemental, en charge du programme EDUCFI pour les Landes

Adresse mail : [françois.savary@banque-france.fr](mailto:françois.savary@banque-france.fr)

- Thierry BLOT, Directeur départemental, en charge du programme EDUCFI pour le Lot-et-Garonne

Adresse mail : [thierry.blot@banque-france.fr](mailto:thierry.blot@banque-france.fr)

- Frédéric CABARROU, Directeur départemental, en charge du programme EDUCFI pour les Pyrénées-Atlantiques

Adresse mail : [frederic.cabarrou@banque-france.fr](mailto:frederic.cabarrou@banque-france.fr)

Tout changement d'interlocuteur devra faire l'objet d'une modification de la présente annexe.